

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE

2015

Région Guyane

FEDER - FSE

Table des matières

Contenu

| | | |
|-------|--|----|
| I- | Identification du rapport annuel de mise en œuvre | 2 |
| II- | Vue d'ensemble de la réalisation du programme opérationnel | 3 |
| 2.1 | Les données financières..... | 3 |
| 2.2 | Les instruments financiers | 3 |
| 2.3 | Les indicateurs..... | 4 |
| III- | Réalisation de l'axe prioritaire..... | 6 |
| 3.1 | Vue d'ensemble de la réalisation..... | 6 |
| 3.2 | Indicateurs communs et spécifiques au programme..... | 30 |
| 3.3 | Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance..... | 30 |
| 3.4 | Données financières | 30 |
| IV- | Synthèse des évaluations | 31 |
| | Evaluations sur la période 2007-2013..... | 31 |
| | Evaluation sur la période 2014- 2020..... | 32 |
| | Commission ad hoc et plan d'évaluation..... | 32 |
| V- | Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises | 33 |
| VI- | Résumé à l'intention des citoyens..... | 36 |
| VII- | Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers | 37 |
| VIII- | Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante | 38 |
| IX- | Progrès accomplis dans l'élaboration et la réalisation de grands projets et plans d'action communs | 42 |
| 9.1 | Grands projets..... | 42 |
| 9.2 | Plans d'action communs | 43 |

I- Identification du rapport annuel de mise en œuvre

| | |
|--------------------------------------|---|
| Programme opérationnel FEDER - FSE | Objectif « CONVERGENCE » |
| | Région GUYANE |
| | Période 2014 – 2020 |
| | N° de décision : C(2014)10192 N° de code CCI : 2014FR16M20P011 |
| Rapport Annuel de Mise en œuvre 2015 | Version : 1.3 |
| | Date d'approbation du rapport par le comité de suivi : 08 juin 2016 |

II- Vue d'ensemble de la réalisation du programme opérationnel

2.1 Les données financières

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€.

Au 31 décembre 2015¹, elle a été programmée à hauteur de 23,03M€, soit près de 6%, pour un CT de 76,52M€.

2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2015. La Collectivité Territoriale de Guyane se chargera de lancer dans les mois à venir un marché public et l'autorité de gestion de financer le/les candidats sélectionnés.

A savoir, que les dernières directives du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) permettent aux autorités de gestion (AG) de signer des accords de financement avec des Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), ici BPI France, sans mise en concurrence préalable au titre de l'exception de la coopération public-public prévue dans la directive marchés publics 2014/24, afin de lui confier la gestion des instruments financiers co- financés par les fonds européens. Toutefois, cette complexité et ce flou vis-à-vis des instruments financiers met en péril les structures Guyanaises actuelles, et n'incite pas l'autorité de gestion à programmer tant que les dispositifs ne semblent pas sécurisés juridiquement, ce qui est le cas actuellement.

¹ Pour prendre en compte le rattrapage (dû aux retards et besoins non couverts par Synergie, aux nécessité de réaliser certains tableaux et recueil de données manuellement, ainsi qu'à certaines difficultés internes, détaillées en partie V), les extractions datent d'aujourd'hui mais ne portent que sur les dossiers de 2015. Pour permettre la vérification et le traçage de ces statistiques, la date d'extraction est systématiquement mentionnée dans les légendes des tableaux (idem pour la source).

2.3 Les indicateurs

A noter qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie. Cela peut s'expliquer de diverses raisons :

- ✓ Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie. Par exemple, tous les indicateurs ne sont pas encore répertoriés sous Synergie ; pour certains il y a eu un amalgame dans les unités de mesure entre les indicateurs de réalisation et de résultat. Aussi, les extractions Synergie permettant le conventionnement (Annexe 3) imposent une distinction entre indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui n'existe pas dans notre PO et a parfois été un obstacle au renseignement de ces rubriques par les instructeurs ;
- ✓ Les requêtes ont pris un certain temps avant d'être disponibles, ne permettant pas d'extraction complète (opérations et indicateurs) sous Synergie avant le mois d'avril 2016
- ✓ Les habilitations pour les chargées d'évaluation n'ont été disponibles que tardivement, ne permettant pas le suivi régulier par ces dernières ;
- ✓ La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de Synergie – trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- ✓ De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles. Ainsi, pour ce lancement de programme, les valeurs sont plutôt faibles ; ce qui s'explique par le faible nombre de dossiers programmés ;
- ✓ A contrario, d'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un ou deux « grands projets » phares, tel que le TCSP², qui induit des étapes de mise en œuvre qui ne débiteront qu'à partir de 2018 ; ou encore l'OBAG³ qui ne permettra de renseigner

² TCSP : Transport collectif en site propre

³OBAG : Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane

les données qu'une fois le projet soutenu. Ces OS ne peuvent donc apparaître «avancés » en ce début de programmation.

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants concernant le suivi des indicateurs ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire, ce qui impose parfois un certain temps d'ajustement. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme, qui implique de fait un temps d'agrégation des dossiers et des données, fournissant la matière à évaluer.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire aux dossiers, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils sont encore en phase d'expérimentation et de test, mais s'avèrent jusqu'à présent régulièrement et correctement utilisés. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires (indicateurs obligatoires, rattachés au programme), que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, les dossiers en cours d'instruction, ou la provision des crédits au travers des AMI ne présagent pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs de performance en 2018.

III- Réalisation de l'axe prioritaire

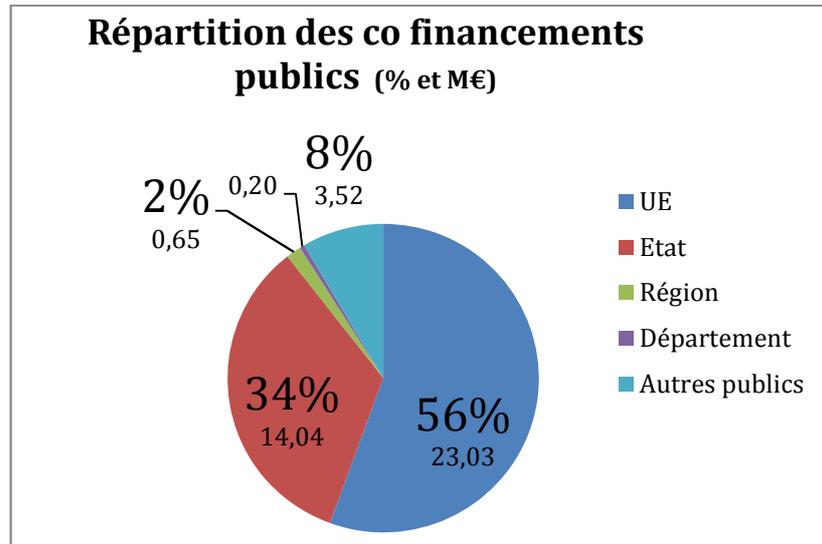
3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€.

Au 31 décembre 2015, la maquette a été programmée à hauteur de 23,03M€ au fil de l'eau, pour un coût total programmé de 76,52M€, représentant environ 6% en coût UE.

| FEDER et contre parties | Coûts |
|-------------------------|--------------|
| UE | 23,03 |
| Etat | 14,04 |
| Région | 0,65 |
| Département | 0,20 |
| Autres publics | 3,52 |
| Autofinancement | 35,08 |
| TOTAL | 76,52 |

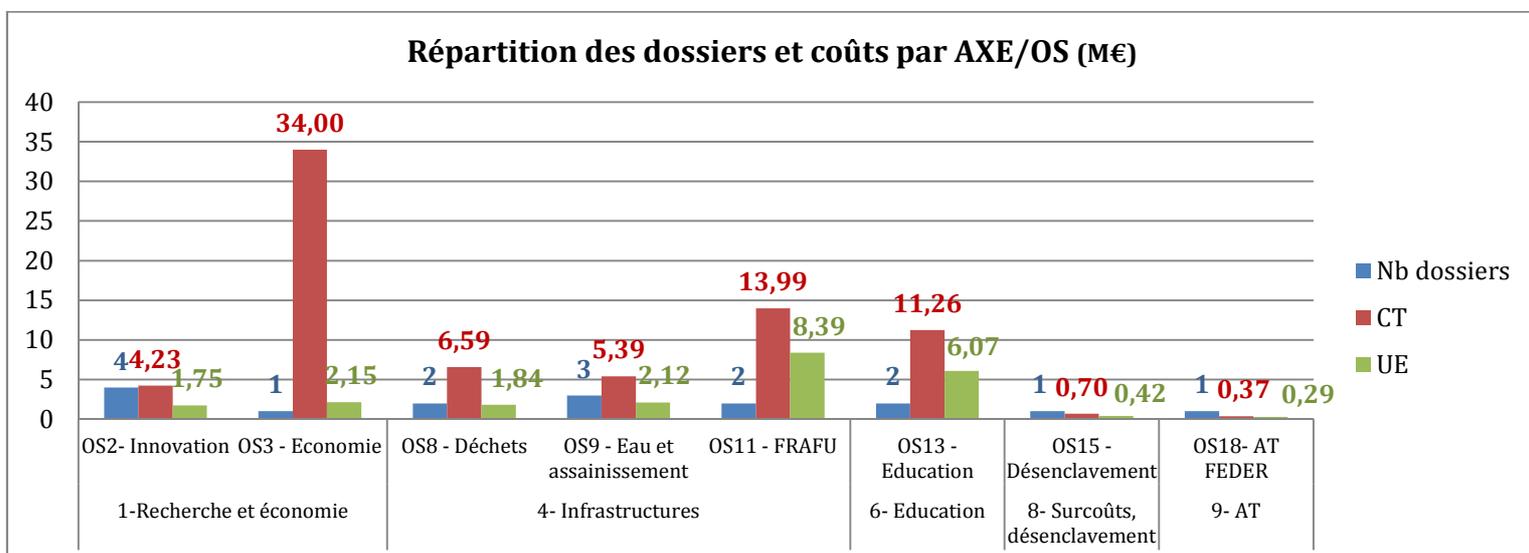
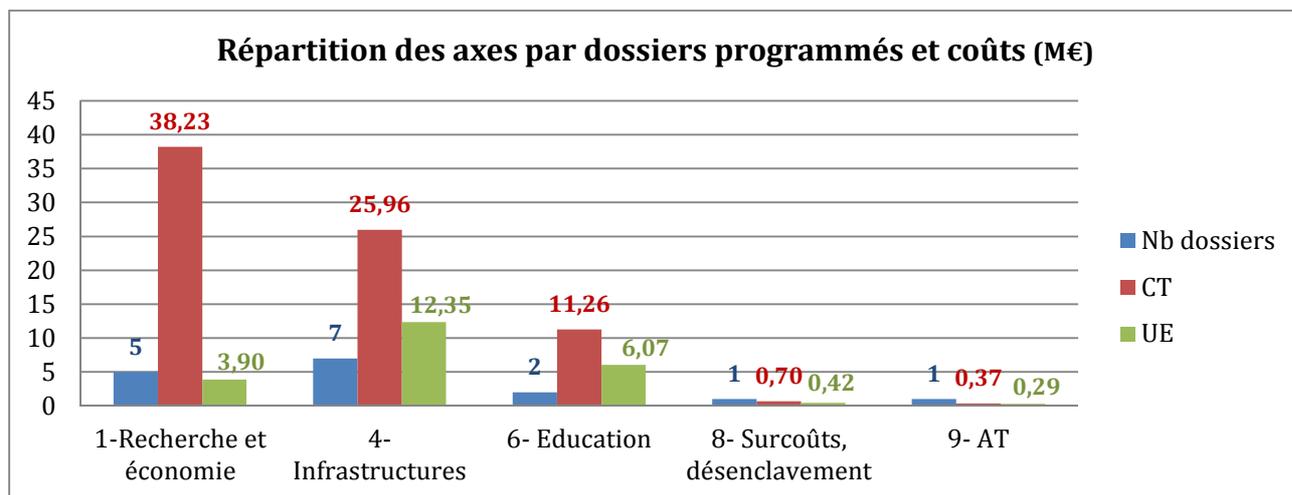
Les co financements publics correspondent à 54,2% du coût total, et s'élèvent à environ 41,44M€. Ils se répartissent de la manière suivante :



Dans le contexte de la mise en place de la collectivité unique de Guyane, les partenaires et co financeurs des fonds européens se sont positionnés progressivement, avec plus ou moins de délais. A titre d'exemple, la fusion du conseil général et régional, s'est notamment accompagnée d'une définition tardive du budget de la CTG et de sa programmation pluri annuelle d'investissement (PPI).

D'autre part, on note la faiblesse en ce début de programmation de fonds privés, liée au fait que l'essentiel de la programmation des dossiers économiques se repose jusqu'au 31 décembre 2015 sur des AMI. De ce fait, les délais de dépôt de dossier complet pouvant varier de 1 à 2 ans, aucun n'a encore été reçu fin 2015.

Néanmoins, globalement sur l'ensemble du PO 2014-2020, la moitié des axes et près de la moitié des OS (8) a déjà vu ses dispositifs lancés avec des premiers projets programmés.



Deux axes se démarquent avec une assez bonne programmation : il s'agit des axes 4 (Aménagement) et 6 (Education); ils ont été consommés respectivement à 18,3% et 20,2% de FEDER.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière (voir 3.1, rappel des enjeux et priorités par axe).

Certaines communes disposaient en effet de dossiers relativement avancés, en attente de financement, qu'elles ont déposé dès le lancement de programmation.

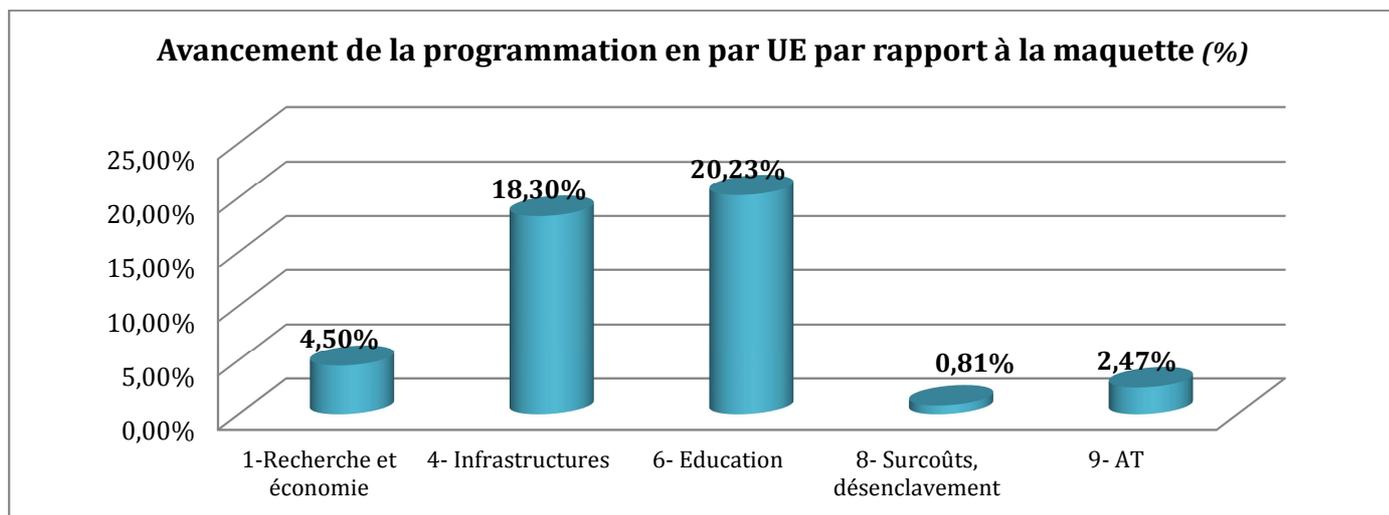
Par ailleurs, en ce qui concerne le scolaire, les dossiers déjà instruits font soit partie de la liste prédéfinies avec l'ensemble des acteurs, notamment le rectorat ou alors sont issus de la continuité de la programmation précédente (ex : restaurant universitaire).

L'axe 8 relatifs aux surcoûts n'a pas été encore consommé du fait d'un problème lié au régime d'aide du Port. L'aide au fret sera lancée officiellement en mai 2016.

Quant à l'OS 15, le financement des aérodromes, tel que prévu par le programme, est toujours en attente de la finalisation du Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG.

Les axes 2 et 3 n'ont pas vu de projets déposés en 2015 non plus ; les actions sur le numériques sont essentiellement subordonnées à la mise en place de l'ITI de Saint-Laurent qui n'a eu lieu qu'en avril 2016, ainsi qu'à la finalisation du dossier de cable sous-marin. L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport, qui est encore en phase d'étude, avec l'aide de Jaspers notamment.

Enfin, concernant la programmation sur les autres axes, elle n'est pas inquiétante dans la mesure où elle est axée sur des procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, lancés progressivement ou en cours de lancement, conformément aux attentes de la commission européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire. Un calendrier des AMI permet de garder en tête les échéances de programmation, et de les gérer avec anticipation.



Nous prévoyons une montée de la programmation de certains OS suite à la validation d'AMI dès la fin 2015. En effet, depuis le début de la programmation, 3 AMI ont déjà été lancés en 2015 :

- AMI « Hébergement touristique et zones de bivouac en Guyane » ;
- AMI « Aides aux entreprises » ;
- AMI « Recherche en Guyane ».

| Appel à manifestation d'intérêt | | | | Dépôt | | | Sélection | | |
|---------------------------------|-------------|------------|--|-------------|-------------|---------------|-------------|------------|--------------|
| Axe | Intitulé OS | n°AMI | Intitulé AMI | nb dossiers | CT | UE | nb dossiers | CT | UE |
| 1 | Economie | 01/15- OS3 | Hébergement touristique et zone de bivouac | 54 | 67 780 597 | 37 341 715 | 12 | 11 990 011 | 4 196 503,85 |
| 1 | Economie | 02/15- OS3 | Aides aux entreprises | 160 | 254 009 596 | 109 211 577 | 24 | 18 383 099 | 6 319 950 |
| 1 | Recherche | 03/15- OS1 | Recherche en Guyane | 45 | 20 171 364 | 12 215 941 | 14 | 7 763 285 | 4 451 248 |
| 3 AMI | | | | 259 | 341 961 557 | 158 769 233,8 | 50 | 38 136 395 | 14 967 701,8 |

Suite à la validation de la sélection de l'AMI Hébergement touristique et zone de bivouac en juillet 2015, aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé au PAE, malgré l'urgence affichée par les porteurs et leurs récriminations affichées sur les lenteurs de la

mise en œuvre du PO FEDER-FSE. Toutefois, des points d'étape sont effectués avec les porteurs retenus au titre des AMI afin d'apprécier l'état d'avancement de leurs projets.

Axe 1 : Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises

Dans le domaine de la **recherche et de l'innovation**, malgré l'importance en nombre des instituts de recherche nationaux ayant une présence sur le sol guyanais, le potentiel de valorisation des résultats de la recherche et de transfert de connaissances vers les entreprises demeure insuffisamment exploité.

Les entreprises disposent dans la majorité des cas de peu de personnels d'encadrement intermédiaire pour conduire le processus d'innovation. Les collaborations entre entreprises, recherche et formation restent à développer, tandis que l'offre de services d'accompagnement publique et privée, et la structuration du réseau régional des acteurs de l'innovation restent à organiser.

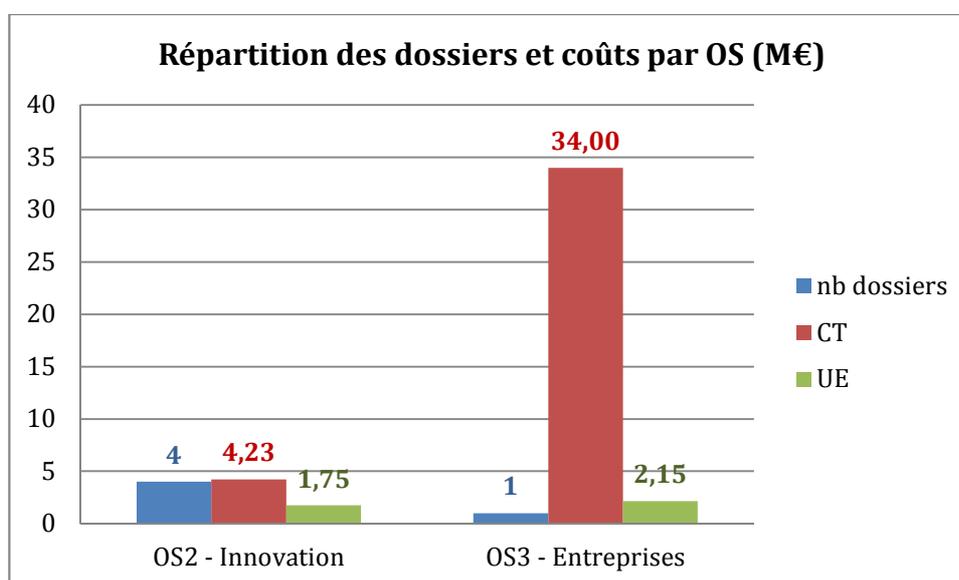
D'autre part, le **tissu économique guyanais** est très dynamique et particulièrement marqué par un très fort taux de création d'entreprises régulièrement supérieur à la moyenne nationale. Cependant, l'accompagnement des TPE vers l'accroissement de leurs activités reste faible

Enfin, la Guyane dispose également d'un environnement exceptionnel et de richesses naturelles importantes sur le territoire présentant un fort **potentiel de valorisation économique**, et favorisant la réalisation d'expérimentation pour adapter/tester des innovations en milieu amazonien. Dans ce cadre, seront particulièrement soutenues les filières identifiées par la SRI-SI dans le domaine « Connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens » présentant un intérêt économique et stratégique pour le territoire.

C'est en s'insérant dans la logique de ces objectifs fléchés par le PO que les premiers AMI ont été lancés, et premiers dossiers au fil de l'eau sélectionnés.

Au titre de l'axe 1, deux OS ont été programmés au 31 décembre 2015, pour un montant total de **38 232 913€**, soit **3 900 370€** de FEDER.

L'OS 2 est lié à l'innovation et l'OS 3 à l'accompagnement des entreprises.



Si un seul projet a été programmé au titre de l'OS 3, il est à noter que cet OS fonctionne essentiellement sur un mode de sélection par l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Or, le premier AMI « Hébergement Touristique » a été lancé au second semestre 2015, avec des résultats annoncés en début d'année 2016. Le second a été lancé en fin d'année 2015, et les résultats annoncés au premier semestre 2016. Les projets retenus lors de cette procédure n'étant programmés effectivement que lorsque le porteur de projet dépose son projet, les AMI ne peuvent être comptabilisés dans la programmation de l'année 2015.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|------|--------------------------------|--|----------------------------|------------|--------|
| OS02 | Technilab de St Laurent | MANIFACT | 28/07/2015 | 865000 | 350000 |
| OS02 | Culture Scientifique en Guyane | La Canopée des Sciences - Centre de Culture Scientifique, Technique et | 28/07/2015 | 1555093 | 644550 |

| | | | | | |
|------------------|-------------------------|---|------------|-----------------|-----------------|
| | | Industrielle | | | |
| OS02 | Maison de la découverte | ADSPS - Association pour la Découverte Scientifique de Petit-Saut | 28/07/2015 | 1004000 | 344000 |
| OS02 | Numlab de Cayenne | Guyane Développement Innovation | 28/07/2015 | 808820 | 411820 |
| TOTAL OS2 | | | | 4 232913 | 1 750370 |

L'objectif de l'OS 2 est d'accroître l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI.

L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 21,7M€ dont 16,4M€ de FEDER. En 2015, 4,23M€ ont été programmées dont 1,75M€ de FEDER, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER.

En 2015, seules 4 opérations ont été programmées sur l'OS 2. Elles font partie d'un seul projet dont l'objectif est de mettre la culture scientifique à la portée de tous les Guyanais.

Ces opérations s'inscrivent totalement dans les objectifs de l'OS2, puisqu'elles répondent aux trois types d'actions éligibles énoncés dans la fiche des critères de cet OS : transfert de technologie, développement expérimental et animation. En outre, la diffusion de la culture scientifique est un volet important s'inscrivant pour les cinq prochaines années dans le cadre du programme « Egalité des chances ».

Un des projets, plus spécifiquement tourné vers l'animation et notamment à la diffusion de la culture scientifique justement, est porté par l'association Canopée des sciences et cofinancé par le programme d'investissement d'avenir répondant à un appel à projet national.

La Canopée des Sciences, association dédiée à la diffusion de la culture scientifique, est idéalement située à l'Université de Guyane et fait déjà le lien entre les étudiants et les Fablabs.

Présentation de l'opération « Numlab de Cayenne »

L'opération numlab est un FabLab orienté vers le numérique. Les Fablabs doivent se situer

idéalement en amont des projets et permettent de faire le pas vers l'innovation en créant un véritable engouement pour la créativité.

Le NumLab de Cayenne sera un lieu de découverte et d'appropriation du numérique. Organisé de manière thématique, il offrira des espaces de présentation, d'interaction et d'immersion, invitant le visiteur à poursuivre l'exploration. Cet espace composé d'appareils d'acquisition, de plateformes de conception et de matériels de prototypage, sera mis en place pour atteindre cet objectif, il permettra d'expérimenter les technologies du numérique de manière ludique mais aussi de développer leur utilisation au sein de projets personnels ou communs.

Il vise, à court terme à :

- Fournir aux guyanais un espace ouvert où il est possible de s'exercer à tous les aspects du numérique dans un esprit collaboratif du ludique au professionnel ;
- Fournir aux jeunes entrepreneurs (pépites, incubés, pépins, etc) de GDI un espace numérique de conception et de fabrication ;

Et a pour objectif, à long terme de :

- Permettre le développement de *start up* s'appuyant sur le numérique pour objet. Le NumLab aura ici un rôle de pré-incubation. Il doit permettre à des jeunes de générer, développer et tester leurs idées qui seront à l'origine de nouvelles activités en Guyane.

Par contre, le transfert de technologie dans les entreprises fonctionne par AMI. Aussi, il sera lancé en juillet 2016.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|------------------|--|--|----------------------------|-------------------|------------------|
| OS3 | Construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à CacaoVOLTALIA | SAS Voltalia Biomasse Amazone Investissement | 03/12/2015 | 34 000000 | 2 150000 |
| TOTAL OS3 | | | | 34 000 000 | 2 150 000 |

L'objectif de l'OS 3 est d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier.

L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 105M€ dont 57,8M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 2M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. En 2015, 34M€ ont été programmées dont 2,15M€ de FEDER, soit 32,38% en coût total et 3,12% pour le FEDER.

La seule opération programmée en 2015 est la construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à Cacao, étant donné que les projets biomasse, pré fléchés, ne font pas l'objet d'AMI.

Présentation de l'opération « Voltalia »

La société Voltalia Biomasse Amazone Investissement, filiale à 100% de Voltalia Guyane, souhaite exploiter sur la commune de Roura une centrale biomasse d'une puissance de 5.1MWé net environ pour une production estimée de 39 015 MWh par an.

La vocation de la centrale biomasse de Cacao est la production d'électricité à partir de bois énergie. L'électricité produite sera vendue à EDF Systèmes Energétiques Insulaires.

Pour fonctionner à puissance nominale, la centrale nécessite un approvisionnement d'environ 60 000 tonnes de bois par an. La société prévoit un approvisionnement sécurisé par un contrat avec l'ONF portant sur une mise à disposition dédiée de bois-énergie qui sera ensuite acheminé et conditionné sous forme de plaquettes forestières permettant de couvrir l'ensemble du besoin, soit 60 kt/an dans un rayon de 40 à 60 Km autour de la centrale. Afin de garantir la disponibilité du combustible en toute circonstance et de se libérer des contraintes liées à la saisonnalité de l'exploitation forestière en Guyane (uniquement en saison sèche), la société travaillera avec un stock tampon d'environ 6 mois de combustible.

L'obtention d'un approvisionnement par contrat ONF est essentielle à la sécurisation et au financement du projet car c'est aujourd'hui la seule source stable et mobilisable pour de tels volumes de bois à moyen et long terme (la centrale fonctionnera en continu pendant 25 années). La possibilité de modulation sur d'autres ressources forestières est rendu possible

par la conception de la centrale qui permettra d'absorber éventuellement des déchets bois issus de l'installation d'agriculteurs.

Un des atouts majeurs du projet biomasse de Cacao est sa portée structurante et créatrice d'emplois pour la filière d'exploitation forestière, prépondérante dans l'est guyanais. Les volumes de bois mobilisés par le projet vont permettre à la filière amont de se structurer davantage et ainsi d'optimiser le coût moyen d'extraction du bois d'œuvre grâce à la co-exploitation du bois d'énergie et la valorisation des connexes d'exploitation du bois d'œuvre, aujourd'hui abandonnés en forêt. Ce mode d'exploitation dit « mixte » est déterminant pour le maintien de la compétitivité d'une filière entière, aujourd'hui menacée par les importations de bois traité.

Axe 2 : Déployer les réseaux, les usages et les contenus numériques

L'axe 2 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 73,6M€ dont 33,7M€ en part UE.

Il concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. Sur ce dernier OS, une animation est à prévoir pour booster la programmation et diffuser l'information au plus grand nombre.

A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive.

Axe 3 : Promouvoir l'efficacité énergétique

Au titre de l'axe 3, aucun OS n'a été programmé au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE.

Cependant, un AMI « efficacité énergétique » est prévu au troisième trimestre 2016 et permettra de lancer la programmation sur cette mesure.

Le dépôt du Grand Projet de Transport en Commune en Site Propre, pour la somme de 40M€ de FEDER est également en attente.

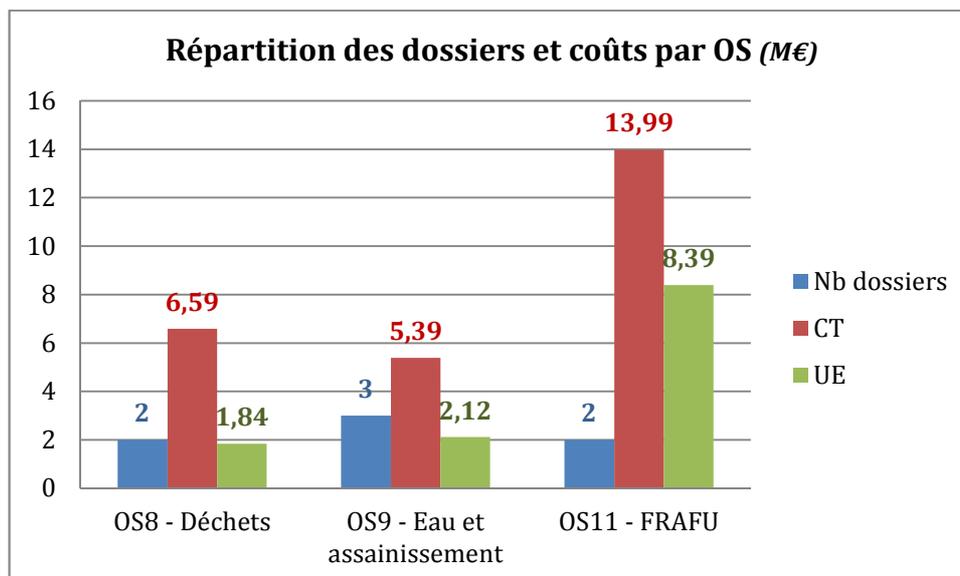
Axe 4 : Promouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées

Cet axe sera centré sur le soutien à des infrastructures adaptées aux enjeux de développement durable dans les secteurs de l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la biodiversité ou encore le logement.

L'urgence est d'autant plus prégnante que l'accroissement de la population, alliée à une urbanisation mal maîtrisée, génèrent chaque année des quantités de déchets supplémentaires à absorber. Cette même pression démographique pousse la région à faire face, d'une part, à des aléas climatiques qui menacent un accès durable aux ressources en eau, et engendrent des besoins croissants en adduction d'eau potable et assainissement. Et d'autre part, à devoir répondre à la pression urbaine en termes de demande de logement.

Ainsi, la gestion des déchets, de l'eau et de la biodiversité se situe à l'intersection des besoins sanitaires, écologiques et d'inclusion sociale. Un accompagnement au développement de ces infrastructures a donc toute sa place dans ce programme.

L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de **13 987 539,3€, dont une part FEDER de 8 392 522€** (soit, environ 12,4% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2015 3 OS, soit 7 dossiers :



| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|------------------|---|--|----------------------------|------------------|------------------|
| OS08 | Opération d'extension de la capacité du casier actuellement exploité et poursuite de la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers, route de P. Isnard, Saint Laurent du Maroni | Communauté de communes de l'Ouest guyanais | 24/09/2015 | 4890000 | 1467000 |
| OS08 | Création d'un centre de transit des déchets ménagers et assimilés de la CCDS sur la commune de Kourou | Communauté de communes des Savanes (CCDS) | 03/12/2015 | 1700000 | 370000 |
| Total OS8 | | | | 6 590 000 | 1 837 000 |

L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10M€ dont 5M€ de FEDER.

En 2015, 6,59M€ ont été programmées dont 1,84M€ de FEDER, soit 65,9% de la maquette en coût total et 36,8% pour le FEDER.

Relativement au retard structurel en matière de déchet de la Guyane et à la nécessité de mise aux normes de ses décharges, le choix a été de financer l'agrandissement d'une décharge et la mise en place d'un site de transit de déchets.

Opération d'extension de la capacité du casier (CCOG) :

Dans l'attente de la création d'une installation de stockage de déchets non dangereux destinée à être exploitée durant 10 à 15 ans, la durée de vie du casier de stockage situé route de Paul Isnard sur la commune de Saint-Laurent du Maroni devrait être prolongée.

Ainsi l'opération comprend notamment les travaux suivants :

- Extension de la capacité de stockage du casier actuel
- Création d'un second casier de 40 000m³

Dans le même temps, des travaux de poursuite de la mise en conformité du site doivent être menés :

- Mise en place d'une unité de traitement des lixiviats
- Clôture du site

Ce projet constitue un enjeu majeur pour la CCOG dans la mesure où il vise à assurer la continuité du service de traitement des déchets pour les communes d'Apatou, AwalaWalimapo, Mana et Saint-Laurent du Maroni ; et qu'il répond à une absence d'autre exutoire pour le traitement des déchets de la collectivité de commune.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|------------------|--|---|----------------------------|------------------|------------------|
| OS09 | Extension du réseau d'eau potable sur la RN1 | Commune de Saint-Laurent du Maroni | 13/11/2015 | 86000 | 60 200 |
| OS09 | Installation de bornes fontaines dans des quartiers d'habitat spontané - troisième tranche | Commune de Saint-Laurent du Maroni | 13/11/2015 | 140000 | 98 000 |
| OS09 | Réalisation du pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix | Communauté d'agglomération du centre littoral | 13/11/2015 | 5160000 | 1 964 000 |
| Total OS9 | | | | 5 386 000 | 2 122 200 |

L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau. Néanmoins, une opération de traitement des eaux usées pour 20 000 équivalent-habitants a été financée en ce début de programmation.

L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35M€ dont 19M€ de FEDER.

En 2015, 5,39M€ ont été programmées dont 2,12M€ de FEDER, soit 15,4% de la maquette en coût total et 11,16% en part FEDER.

En 2015, 3 opérations ont été programmées sur l'OS 9 et notamment les deux suivantes :

Extension du réseau d'eau potable sur la RN1

Il s'agit de la mise en place d'un réseau d'eau potable sur 450 ml afin de desservir une zone urbaine du Plan Local Urbain (PLU) non raccordée au réseau public d'eau potable. Cette extension jusqu'au carrefour Margot a pour objectifs de :

- desservir deux grandes parcelles sur lesquelles est installée une quinzaine d'habitations soit environ 75 personnes.
- diminuer les maladies hydriques liées à la consommation d'eau non potable (puits et criques)
- améliorer de la qualité de vie des riverains

Réalisation du Pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix

Ce pôle d'assainissement prend la forme d'une lagune dont l'évolution de capacité se fera par ajout d'aérateurs puis par augmentation de leur temps d'aération. Plus spécifiquement, ce projet va permettre la réalisation :

- d'une lagune évolutive de 6000EH à 20000H à terme,
- du refoulement de ce poste à l'ouvrage d'assainissement
- et du refoulement permettant de raccorder le poste de refoulement Attila Cabassou au pôle Lacroix.

Il s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la CACL

L'ouvrage de traitement se situera sur la parcelle AR220 le long de « la Matourienne ». Ainsi, les secteurs d'Attila Cabassou, Arc en ciel, l'Ecoquartier de VIDAL, le bourg de Rémire, la résidence les Alyzés, les lotissements Bougainvilliers et Pruniers, le quartier Beauregard et le collège Rémire II bénéficieront de cette solution d'assainissement.

Cela permettra de soulager la lagune de Morne Coco qui est actuellement en surcharge et de diminuer le nombre d'habitations dotées de système d'assainissement non collectif.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|-------------------|--|--|----------------------------|---------------------|------------------|
| OS11 | GUY-Aménagement des VRD primaires de la ZAC Ecoquartier de Rémire-Montjoly phase 2 | Etablissement Public d'Aménagement en Guyane | 24/09/2015 | 11 381 244,3 | 6 828 745 |
| OS11 | GUY-FRAFU/B.E.A. Mont Baduel 193 logements – Tranche2- Relogement définitif – VRD1 | Société immobilière de Kourou | 28/07/2015 | 2606295 | 1 563 777 |
| Total OS11 | | | | 13 987 539,3 | 8 392 522 |

L'objectif de l'OS 11 est d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance.

L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. En 2015, 13,99M€ ont été programmées dont 8,39M€ de FEDER, soit 22,21% de la maquette en coût total et 22,67% en part FEDER.

Pour l'année 2015 deux dossiers ont été programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU. Il s'agit de l'aménagement des VRD primaires de l'écoquartier de Rémire-Montjoly, porté par l'EPAG, et du mont Baduel, porté par la SIMKO. Ces aménagements urbains sont des opérations d'équipement de viabilisation primaire qui nécessitent la mobilisation de financements publics importants.

B.E.A. Mont Baduel 193 logements – Tranche2- Relogement définitif – VRD1

Ce projet répond aux besoins exprimés par la Commune de Cayenne dans sa programmation de logements. De manière globale, il consiste en la réalisation de deux tranches :

- Tranche 1 : « unité de vie », de 101 logements, dédiée prioritairement à la création de logements entrant dans le dispositif de relogement dans le cadre des opérations RHI menées sur Cayenne; une part des logements sera laissée libre pour pouvoir répondre à des besoins de relogements immédiats en cas d'urgence absolue.
- Tranche 2 : « Site de relogement définitif » de 193 logements

L'opération concerne la réalisation des VRD1 de la tranche 2 y compris les frais de la maîtrise d'œuvre correspondants. La viabilisation primaire de l'opération comprend la réalisation de la voie de desserte qui boucle l'opération sur la route de Raban ainsi que la réalisation des réseaux de dessertes correspondants.

Etat d'avancement au 05 avril 2016 :

➤ **Terrassement et remblaiement des plateformes bâtiments :**

Toutes les plateformes bâtiments ont été réglées et nivelées. Il reste l'exécution des traitements surfaciques de celles-ci pour obtenir les portances requises.

➤ **Terrassement et stabilisation du Mont Baduel :**

Les terrassements et la mise en œuvre des protections de talus ont été réalisés à 95 %.

➤ **Mur de soutènement bois :** Le mur de soutènement en bois a été réalisé à 20 %.

➤ **Terrassement et remblaiement des couches de forme de voirie :**

Les emprises de voirie ont été réglées à 100 % y compris la couche de forme. Le traitement au liant hydraulique de la couche de forme de voirie reste à exécuter.

➤ **Assainissement des eaux usées :**

Le réseau d'assainissement d'eaux usées a été posé à 73 %. Les tronçons posés sont illustrés sur l'extrait de plan annexé à la présente.

➤ **Assainissement des eaux pluviales :**

Le réseau d'assainissement d'eaux pluviales a été posé à 64 %. Les tronçons posés sont illustrés sur l'extrait de plan annexé à la présente.

Axe 5 : Améliorer l'accueil dans les structures médico-sociales sur tout le territoire

L'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER.

Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Dans l'attente du vote du plan pluriannuel d'investissement de cette nouvelle entité, aucun projet n'a donc été programmé.

Axe 6 : Construire et améliorer les infrastructures d'éducation et de formation

L'objectif général de cet axe est de pouvoir accueillir toute la population à scolariser et à former, afin de lutter contre l'illettrisme et de promouvoir l'acquisition des savoirs de base. L'urgence est certes à la construction de groupe scolaire, dans la mesure où les établissements scolaires existants ne suffisent pas à scolariser dans de bonnes conditions l'ensemble des jeunes de Guyane, cependant, cela ne doit pas faire oublier la nécessité de repenser l'utilisation des infrastructures et de sortir de la logique de rattrapage.

L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2015, pour un montant total de **11262218€**, soit 28,15% de la maquette en coût total et **6069774,4€** de FEDER, soit 20,2% de la maquette en part FEDER.

A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers prioritaires par le groupe technique « construction scolaire ».

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|-------------------|--|---|----------------------------|-------------------|--------------------|
| OS13 | Construction du bâtiment du restaurant universitaire | Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Rectorat de la Guyane | 24/09/2015 | 6285000 | 2968000 |
| OS13 | Groupe scolaire 2 ZAC Soula | Commune de Macouria | 13/11/2015 | 4977218 | 3101774,4 |
| Total OS13 | | | | 11 262 218 | 6 069 774,4 |

Groupe scolaire 2 ZAC Soula

L'opération s'inscrit dans le projet global de la création de la ZAC Soula.

Afin de répondre en partie au défi du besoin en logements de la Guyane, l'idée de développer un pôle urbain à Macouria dans le secteur de Soula a émergé sous l'impulsion de la Commune avec le concours de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG). La ZAC de Soula a fait l'objet d'un dossier de création et de réalisation, approuvé par l'arrêté préfectoral n° 916 le 19 mai 2005 et d'un dossier de réalisation approuvé par l'arrêté n° 162 du 28 janvier 2008 prévoyant la réalisation d'un nouveau quartier sur une superficie de 400 hectares. Cette opération est réalisée en plusieurs phases :

- La première phase prévoit la livraison de 1100 logements entre 2010 et 2015, soit environ 3500 habitants et des locaux commerciaux.
- La seconde phase, dont les travaux ont démarré en Août 2013 prévoit à terme (2018) près de 1300 logements.

Sur chaque phase deux groupes scolaires sont programmés : le GS1 et le GS2.



L'opération concerne les études et la phase travaux pour le groupe scolaire 2, notamment la construction d'un groupe scolaire de 16 classes, dont 6 classes maternelles et 10 classes

élémentaires, ainsi que des équipements connexes tel que : réfectoire, cuisine de liaison, locaux administratifs, locaux de service et locaux spécifiques (BCD, salle de psychomotricité, salle médico-social, CLIS, CLAD.

Cette opération comprend également un parvis béton pour l'accueil des enfants en toute sécurité, des places de stationnement pour le personnel et les parents et une aire de stationnement pour les bus scolaires.

Axe 7 : Favoriser l'insertion professionnelle par la mise en place de formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu socioéconomique (FSE)

Le bilan de l'économie de la formation professionnelle de ces dernières années a montré une forte inégalité d'offre de formations dispensées sur le territoire guyanais. L'objectif de cet axe est de permettre un accès équitable à la formation afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des guyanais. Ce dernier passe par une meilleure accessibilité à la formation pour des publics éloignés géographiquement des dispositifs classiques de formation ; par une meilleure adéquation de la formation à la situation et aux besoins des publics cibles ; par une plus grande flexibilité des formations dispensées permettant l'accès aux offres d'emploi, aux projets de développement locaux ou à la création et développement d'activité.

L'axe 7 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2015. Son enveloppe dédiée est de 65,6M€, comprenant une part UE de 52,5M€.

L'essentiel des financements sera consacré au Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale. Les projets ont déjà été contractualisés par marché public et ont débuté. Néanmoins, les dossiers effectifs de demande de subvention ne seront déposés qu'en 2016.

Axe 8 : Diminuer les surcoûts liés à l'ultra périphéricité

La nature d'archipel terrestre de la Guyane se traduit par un enclavement des zones de vies en dehors du littoral atlantique pour lesquelles les transports aériens et fluviaux sont les seuls modes de déplacement disponibles vers les centres administratifs et économiques du département.

Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux.

L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Au titre de l'axe 8, seul l'OS15 a été programmé au 31 décembre 2015, pour un montant total de **700 000€**, dont **420 000€** de FEDER, soit 4,54% de la maquette en coût total et 4,2% en part FEDER.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|-------------------|--|--|----------------------------|----------------|----------------|
| OS15 | GY - Aménagement du saut Koumarou NyanNyanDEAL | ETAT – service déconcentré : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane (DEAL) de Guyane | 03/12/2015 | 700000 | 420000 |
| Total OS15 | | | | 700 000 | 420 000 |

Aménagement du Saut Koumarou NyanNyan

Le fleuve Maroni marque la frontière entre le Suriname et la Guyane française. Actuellement il est la principale voie d'accès (voire la seule dans la plupart des cas) aux diverses communes de l'intérieur, situées sur ses rives. En l'absence d'infrastructures routières il permet d'assurer le transport des personnes et des marchandises (carburant, matériaux de construction, alimentation...) nécessaire à la vie des habitants du fleuve. La présence de passages difficiles, appelés des « sauts » (rapides), rend les conditions de navigation difficiles et dangereuses en particulier en période de basses eaux.

Le saut de Koumarou NyanNyan, sur la commune d'Apatou à proximité du village de Providence, a été retenu pour être aménagé lors de la période d'étiage 2015. En outre, l'ouverture à la prochaine rentrée d'un groupe scolaire au village de Providence générera une augmentation du trafic lié au transport scolaire.

Afin d'améliorer les conditions de navigation (notamment le transport de personnes et plus particulièrement le transport scolaire), l'opération participe au désenclavement intérieur du territoire tout en diminuant les temps d'acheminement. D'autre part la sécurisation du passage des sauts entraînera une diminution des risques accidentels ayant un impact environnemental (chavirement avec déversement dans le fleuve d'hydrocarbures, de matériaux...).

Ainsi, la solution retenue consiste à créer un cheminement sur berge, avec des cales d'embarquement et de débarquement à ses extrémités. L'utilisation des matériaux du site sera privilégiée et permettra ainsi de respecter l'aspect naturel du saut. Cet aménagement permettra aux passagers et/ou au fret d'emprunter le cheminement sur berge, pendant que la pirogue franchit le saut à vide. Ensuite les biens et les usagers pourront ré-embarquer dans des conditions de sécurité convenables

Plusieurs indicateurs valorisant l'opération ont été identifiés :

- Gains en termes de temps de parcours : l'économie financière « annuelle » due au gain de temps pour le passage du saut Koumarou NyanNyan serait d'environ 4 600 € en 2015 et de 5 800 € en 2025.
- Gains en termes de sécurité : les gains « annuels » apportés par la sécurisation du saut Koumarou NyanNyan sont estimés à environ 30 000 € en 2015 et de 40 000 € en 2025.
- Gains liés à la consommation de carburant : le gain en consommation « annuel » serait de 6 600 € en 2015 et de 7 500 € en 2025
- Gains liés au projet : l'aménagement permettra le désenclavement des villages se situant en amont tout en facilitant le développement économique et touristique ; les habitants des rives du Maroni verront leur qualité de vie améliorée par le confort apporté par le développement des services, et par la diminution du sentiment d'abandon ressenti par les populations vivant en sites isolés.

Etat d'avancement

➤ Démarrage de l'opération

Le marché de travaux, confié à l'entreprise NGB Guyane, a été notifié le 19 novembre 2015. Un ordre de service a notifié le début du délai d'exécution de 2 mois le 23 novembre 2015.

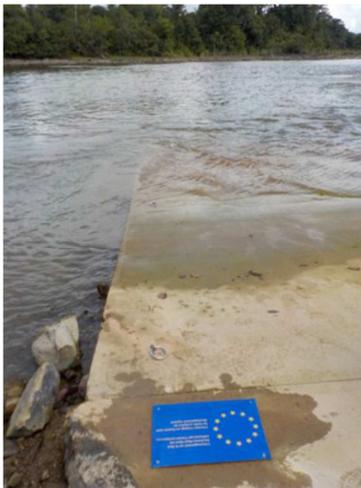
➤ La réalisation des travaux

La réalisation de l'aménagement du saut Koumarou NyanNyan est achevée, fonctionnelle et conforme au projet initial retenu.

Le cheminement et les cales ont été implantés au plus près du niveau du terrain naturel, et les ouvrages remplissent leur fonction. La géométrie générale et la nature des matériaux sont conformes au projet initial.

Les zones de déroctage (enlèvement des blocs rocheux) ont été définies lors de l'implantation des travaux.

Le marché de travaux correspondant n'est cependant pas encore totalement achevé, quelques prestations manquant encore. Une fois réalisées, le marché pourra être soldé.





Axe 9 : Mettre en œuvre une assistance technique au profit du bénéficiaire- FEDER

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles, assurer les dispositifs anti-fraudes, ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (FSE géré par l'Etat, FEADER, FEAMP et CTE) et les dispositifs européens en matière de RDI, de développement durable, d'aide aux entreprises.

L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe au 31 décembre 2015, d'un coût total de 366 000€, soit 2,6% de la maquette, dont une part FEDER de 291 000€, soit 2,5% de sa maquette également.

| OS | Libellé du dossier | Bénéficiaire | Dernier Comité décisionnel | Coût total | UE |
|------|----------------------|--------------|----------------------------|------------|--------|
| OS18 | Assistance technique | CTG- PAE | 03/12/2015 | 366000 | 291000 |

L'opération consiste au financement de la clôture du PO 2007-2013. Elle concerne les salaires de plusieurs agents travaillant en qualité de services instructeurs ainsi qu'une mission externalisée d'assistance technique.

Seul ce projet a été programmé en 2015 car il était prioritaire et permet de prendre en compte des dépenses qui ne seront plus éligibles sur l'ancien PO 2007-2013. D'autres projets d'assistance technique seront programmés courant 2016.

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme

Etant donné les retards de livraison des requêtes nécessaires pour l'extraction des tableaux requis ci-dessous, nous avons dû procéder de manière manuelle pour ce premier rapport. Nous avons mis en place des outils de saisie et de suivi des indicateurs, sous forme de tableaux. Ainsi, nous transmettons ces données, en annexe, en suivant le découpage prévu au préalable pour les tableaux officiels.

A ce stade de la programmation – n'ayant pas encore démarré pour certains OS -, à défaut de pouvoir être remplis sous SFC comme non communiqués, « NC », nous mettrons la valeur « 0 » pour les indicateurs en question, en précisant en commentaire que l'axe n'a pas encore été programmé.

3.3 Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Rubrique à compléter à compter de 2017.

3.4 Données financières

Ce tableau est automatiquement rempli sous SFC à partir des données financières transmises par l'AG au 31 janvier 2015.

IV- Synthèse des évaluations

Evaluations sur la période 2007-2013

Des évaluations ex post portant sur les PO 2007- 2013 ont pu s'avérer utiles pour le lancement de la programmation 2014- 2020.

C'est le cas notamment de ***l'évaluation ex post de la communication***, visant à faire le bilan des actions d'information et de publicité des PO en Guyane et à analyser leur impact sur le grand public. Ce, notamment à travers la notoriété des fonds européens en Guyane, la perception de leur impact sur le territoire, de leur gestion et de la communication qui en a été faite, etc.

Cette étude a permis de révéler que 85% de la population interrogée a déjà entendu parler de l'Union Européenne, qu'elle perçoit plutôt positivement. Dans le même temps, les trois quarts des sondés savent que l'UE apporte un concours financier à la Guyane et la même proportion a déjà entendu parler des fonds européens. Parmi ceux-ci, si le FEDER est le fond le plus connu, sa notoriété spontanée n'excède pas 24% et sa notoriété assistée culmine à 45%. L'étude révèle également que seuls 50% des guyanais interrogés s'estiment concernés par les fonds européens, qui leur semblent bénéfiques pour le territoire, mais déplorent leur manque d'accessibilité, jugeant à 53% qu'ils ne profitent pas à tous les Guyanais.

Enfin, en termes de communication, l'enquête a montré que près d'un Guyanais sur deux affirmait avoir été exposé à une communication sur les fonds européens et ce par le biais des médias traditionnels (télévision en priorité, presse locale ou nationale et radio dans une moindre mesure). Le public rencontré a appelé de leurs vœux une plus large communication par le biais des réseaux sociaux. Pour être efficace, l'étude préconise que cette communication mette en avant les réalisations et les démarches à effectuer pour bénéficier des fonds. Car il semble en effet, qu'une attente forte se dégage en la matière, ce qui va de pair avec le sentiment que les fonds sont difficilement accessibles.

Enfin, les Guyanais exprimaient un avis plutôt optimistes sur la perspective d'une gestion des fonds européens par la future (à l'époque) collectivité territoriale de Guyane, en espérant une meilleure information des porteurs de projet et une meilleure accessibilité des fonds à l'ensemble des Guyanais.

[Evaluation sur la période 2014- 2020](#)

Aucune évaluation pour cette nouvelle programmation n'a été réalisée au 31 décembre 2015.

[Commission ad hoc et plan d'évaluation](#)

Cependant, il est à noter en ce début de programme, la création d'une commission ad hoc évaluation. Elle s'est réunie une première fois le 18 mai 2015, occasion de sa prise d'exercice effective. Le plan d'évaluation a été validé par cette instance lors de cette séance qui a également permis d'identifier les évaluations à mener sur l'ensemble de la programmation.

V- Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises

Il s'agit là de quelques difficultés rencontrées en ce début de programmation, liées essentiellement à cette transition entre la clôture de l'ancien programme, d'une part, et le lancement du nouveau, d'autre part.

La clôture de l'ancienne programmation a pu s'avérer bloquante car elle a mobilisé une partie de l'équipe en temps partagé, travaillant sur les deux programmations. Elle s'est également accompagnée du transfert de l'autorité de gestion, qui a eu des incidences sur plusieurs aspects impactant le travail :

D'un point de vue logistique tout d'abord, dès fin 2014, il a fallu gérer le déménagement des locaux pour transférer les agents dans ceux du Pôle Affaires Européennes de la Région. Cela s'est traduit par un gros travail sur les archives, le déménagement des dossiers, ordinateurs, serveurs etc... Durant cette période, l'équipe a été grandement mise à contribution afin que ce transfert physique se fasse dans de bonnes conditions. Les agents issus du Département Europe (et désormais agents de la Collectivité Territoriale Unique) ont intégré le nouveau Pôle des Affaires Européennes, regroupant tout le personnel en charge des différents programmes dont elle assure l'autorité de gestion. Cette unité englobe l'instruction, le pilotage et la gestion. A ce jour, une cinquantaine de personnes travaillent sur l'ensemble des programmes.

Un lancement tardif de la nouvelle programmation :

Ces difficultés se sont accompagnées de retards, qui ont pu se répercuter sur les délais en termes de remontées de dépenses, de clôture des appels de fonds etc...

Ainsi, un certain retard a été pris pour lancer la programmation des dossiers, du fait de la mise en place longue du nouveau service (des recrutements qui prennent du temps, des formations nécessaires aux agents...), de la mutualisation effective et opérationnelle des

équipes, etc. Un plan de formation a été mis en place, ainsi qu'une formation des élus. Un axe de ce programme est spécifiquement dédié à la lutte anti-fraude.

De plus, le **contexte régional de changements politiques** importants avec la mise en place de la CTG a pu entraîner aussi certains retards liés à l'installation des nouveaux élus et aux délais administratifs en conséquence. Ainsi, l'appropriation d'un nouvel organigramme et le nouveau fonctionnement des services métiers de la CTG ont par exemple pu participer à l'allongement de délais de prise en main des outils et d'appropriation des démarches liées à la gestion des fonds européens. A savoir également que la fusion de la Région et du Département a gelé toutes décisions en fin d'année 2015, et a partiellement bloqué tout cofinancement dans l'attente du vote d'un budget pour la collectivité.

A noter que certaines **nouvelles procédures** peuvent être aussi considérées comme des éléments ayant posés quelques difficultés d'appropriation, du moins ayant entraîné des retards, le temps d'une prise en main optimale. En effet :

- de nouvelles mesures de gestion ont été prises vis-à-vis de l'Etat devenu partenaire qui a dû aussi revoir ses procédures (ex : réunions avant CPE, preuve de cofinancement, etc) ;
- la constitution de tous les documents de gestion pour tous les fonds en même temps a entraîné une charge de travail importante en peu de temps avec du personnel parfois peu formé venant d'autres horizons ;
- les volontés de transparence dans la gestion des fonds européens se sont accompagnées de procédures parfois rallongées : tout passe par la validation des membres du Comité de Suivi, ce qui implique que les délais sont allongés ;
- les nouvelles procédures de sélection de projet par AMI ou AAP imposent des délais de rédaction, de sélection et de suivi des porteurs de projet relativement longs : à noter certaines difficultés à faire comprendre l'intérêt de la démarche aux porteurs, qui ont toujours plus l'impression que l'accès aux fonds européens est complexifié.

De plus, la **réglementation** devant accompagner la gestion des fonds a mis du temps, ou n'a pas toujours été stabilisée à temps, de même que l'interprétation des textes qui a pu poser quelques soucis en ce début de programmation (ex : sur les instruments financiers, décret d'éligibilité validé tardivement, les régimes d'aides par exemple sur les actions liées au Grand Port Maritime...).

Enfin, des difficultés notables sont liées à la mise en place lente et parfois inappropriée **d'outils informatiques** pour la nouvelle génération. En effet, ce début de programmation est marqué par l'attente de logiciels, de paramétrages et par de régulières négociations pour l'adaptation d'outils informatiques et des trames communes aux spécificités régionales, qui parfois ne sont finalement toujours pas prises en compte.

Sur le plan technique, nombreux bugs, retard et besoins non couverts par Synergie sont à signaler. Par exemple, aujourd'hui les trames communes V5 du CGET ne sont toujours pas éditables dans Synergie...

Sur le plan organisationnel local, l'organisation du PAE n'en est qu'à ses débuts, avec un réseau informatique parfois défaillant.

Ces derniers éléments bloquants ont eu pour conséquence, entre autres, la programmation de certains dossiers sans que les saisies ne soient à jour dans Synergie (soit à cause d'un bug, soit parce que l'instruction n'était pas aboutie). Pour cette raison, un rattrapage devra être fait, en 2016(il est en cours). Cela a également eu pour effet une multiplicité de modifications des formulaires, des rapports d'instructions, conventions, etc, dans une volonté de les adapter aux spécificités régionales et de les rendre lisibles par les porteurs. Une surcharge de travail inévitable s'en est donc accompagnée, avec la volonté de compenser cela :

- côté instructeur, par la re- édition à plusieurs reprises des formulaires (RI, convention) ;
- côté pilotage (dont évaluation) par la mise en place de tableaux de suivi des dossiers manuellement et le contrôle des indicateurs dans Synergie ;
- côté SIE par le contrôle dossier par dossier afin de suivre les bugs, retards de saisi, les problèmes liés à l'instruction et leur correction.

Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l'organisation progressive des formations, qui s'enchaînent, ainsi que les procédures, qui se fluidifient. A noter également des délais de notification, conventionnement, paiement qui se réduisent et se font de plus en plus automatiquement, avec des délais très inférieurs à ce qui se pratiquait sous l'ancienne programmation.

VI- Résumé à l'intention des citoyens

➤ *Article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013*

Un résumé du contenu des rapports annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

VII- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

Depuis le début de la programmation, aucun instrument financier n'a encore été programmé pour 2014- 2020.

Néanmoins, la CTG compte lancer un marché sur les instruments financiers, permettant à l'autorité de gestion d'accompagner les candidats sélectionnés.

VIII- Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante⁴

Lors de l'adoption du PO FEDER- FSE pour la Guyane, le 18 décembre 2014, la Commission avait relevé un ensemble de conditionnalités ex ante dont les critères n'étaient pas remplis.

Il s'agissait de :

| Conditions ex ante | Critères non respectés | Mesures à prendre | Date limite | Organismes responsables |
|--|---|---|----------------------|---|
| <p>G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes.</p> <p>L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p> | <p>1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.</p> | <p>Définir les modalités de collectes et des indicateurs de contexte pertinents</p> | <p>30 nov. 2015</p> | <p>Région / Insee / observatoires / ledom...</p> |
| | <p>4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.</p> | <p>Finaliser le calcul des indicateurs manquants avec Guyane Energie Climat</p> | <p>30-juin-15</p> | <p>Région - service évaluation du pôle Europe</p> |
| <p>T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de</p> | <p>4 - comporte un mécanisme de suivi.</p> | <p>mise en place d'un dispositif de suivi et la gouvernance - ébauche déjà mise en place dans la SRI elle-même, il reste à le valider en comité pilotage et en comité de suivi.</p> | <p>30 juil. 2015</p> | <p>Région - service recherche et innovation</p> |

⁴ Condition ex ante : CEA

| | | | | |
|--|--|--|--------------|--------------------------|
| recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté. | budget à finaliser- en attente uniquement des répartitions financières du FEAMP et le budget sera finalisé | 30 avr. 2015 | Région service recherche |
| T.06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes. | 1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées. | Finaliser le SDAGE | 16 nov. 2015 | SGAR |
| | 2 - Un plan de gestion de district hydrographique a été adopté pour le district hydrographique, conformément à l'article 13 de la directive 2000/60/CE. | Finalisation du SDAGE | 16 nov. 2015 | SGAR |
| T.06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets. | 3 - L'existence de programmes de prévention des déchets comme l'exige l'article 29 de la directive 2008/98/CE; | transmission à la commission | 31 déc. 2015 | Ministère |

C'est pourquoi, des plans d'actions ont été menés pour lever celles-ci :

- ✓ **Levée de la CEA G.7 (critère 1)** : Modalités de collecte des indicateurs (courrier CE du 28/01/16) : Le plan d'évaluation a été validé en commission ad hoc, puis par consultation écrite du comité de suivi

- ✓ **Levée de la CEA T01** : Recherche et innovation (courrier CE du 22/01/16) : Le budget et la gouvernance de la SRI ont été finalisés dans le document
- ✓ **Levée des CEA T06.1 et T06.2** : secteur de l'eau et des déchets (courrier CE du 18/03/16) : Le SDAGE a été validé par le comité de bassin le 22 octobre 2015 et par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Pour les Déchets : la CE a validé la 6.2.3, qui concernait une mesure nationale.

Cependant, dans le courrier de la CE en date du 18 mars 2016, deux points d'alerte ont été signalés, concernant :

- ✚ l'OS6 liés à la CEA G.7 (critère 4) système de suivi ;
- ✚ l'indicateur du cadre de performance de l'OS7 (étape de mise en œuvre BHNS⁵).

Ces deux changements dans les indicateurs des OS 6 et 7 ont engendré par ricochet une modification du PO FEDER/ FSE comme suit :

Définition des indicateurs manquants après plans d'action et modification du PO – Axe 3 – OS 6

| OS-6 Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique | | | | | | |
|---|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------|------------------------|--------------------------------|
| Indicateur de résultat | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible | Fréquence des rapports | Source de l'information |
| OS6-1 Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale | GWh | 863 | 2014 | 1055 | Tous les 2-3 ans | Guyane énergie Climat |
| Indicateur de réalisation | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible | Fréquence des rapports | Source de l'information |
| OS6-2 Nombre de logements et/ou bâtiments publics créés qui bénéficient de dispositifs de MDE | nombre | 0 | 2014 | 100 | Annuelle | Région - PAE |
| OS6-3 Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | TCO2eq/hab | 2,373159478 | 1990 | 1,81142 | 5 ans | Guyane énergie Climat / CITEPA |

⁵ BHNS : Bus à haut niveau de services

Définition des indicateurs manquants après plans d'action et modification du PO - Axe 3 - OS 7

| OS-7 Développer l'usage des transports publics collectifs sur le territoire de la CACL | | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------|---|-------------------------|
| Indicateur de résultat | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | Valeur intermédiaire 2018 | Source de l'information |
| OS7-1 Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transports publics collectifs | Nb de voyageur/jr | 12 400 | 2011 | 16300 | | CACL / PAE |
| Indicateur de réalisation | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | Valeur intermédiaire 2018 | |
| OS7-2 Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS (km) | km | 0 | | 10,7 | 0 | CACL |
| Indicateur financier | | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | Valeur intermédiaire 2018 | |
| Montant total certifié | € | | | 102 524 000 | 25 000 000 | PAE |
| Etape de mise en œuvre | | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | Valeur intermédiaire 2018 | |
| Point d'étape du grand projet | Point d'étape | | | | Marchés de travaux passés et enquête publique | CACL |

IX- Progrès accomplis dans l'élaboration et la réalisation de grands projets et plans d'action communs

9.1 Grands projets

En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de modification majeure du TSCP, seul grand projet pour 2014-2020. Il est actuellement suivi par l'équipe de JASPERS, en contact régulier avec la CACL. Plusieurs comités techniques ont été réalisés, regroupant les différents AMO, et portant sur des points précis de l'avancement du projet.

Les aspects environnementaux, par exemple, ont donné lieu à des études, au niveau faisabilité. Ils sont pris en compte, au travers notamment de l'identification des enjeux environnementaux de l'aire d'étude sur la base des données et études existantes (sites web, études d'aménagement réalisées sur des projets connexes), des contraintes environnementales (essentiellement risque inondation, éboulements) dans les comparaisons de variantes, de l'évaluation de la réduction des émissions GES, etc.

Le plan financier du grand projet est maintenu à un CT de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€.

Cependant, comme indiqué dans la partie ci-dessus, ses indicateurs s'en sont retrouvés quelques peu modifiés. En effet, on ne parle plus « d'Avancée du BHNS » pour l'OS7-2 mais de « Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS ». Dans le même temps, la valeur intermédiaire pour cet indicateur est de 0. Aussi, le CO 34 de l'OS7 a été supprimé.

Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débuter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement transmis.

9.2 Plans d'action communs

Le PO FEDER-FSE Guyane n'a pas mis en œuvre de PAC et n'est donc pas concerné par cette rubrique.